



DROIT POLONAIS
pour les francophones

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

de droit polonais



Quelles sont les caractéristiques de la SAS, en quoi s'adaptent-elles à la création de votre entreprise ?

Découvrez ici tous les avantages et les inconvénients de la SAS et comment fonctionne ce statut lorsque que l'on souhaite devenir entrepreneur.

SOMMAIRE

1. Les informations générales	3
2. La création d'une SAS	5
3. La structure du capital	9
4. Les droits et les obligations des actionnaires	12
5. Les organes de la société	17
6. Les fusions, les scissions et les transformations	25
7. La dissolution et la liquidation	25
8. La responsabilité	27
9. La comparaison de la SAS aux SARL et SA en droit polonais	28
10. La comparaison de la SAS de droit polonais à la SAS française	39
11. Le résumé	51



1. Les informations générales

Une société par actions simplifiée (ci-après : SAS) est une société privée adaptée à l'économie moderne. Elle associe la responsabilité limitée des actionnaires pour les obligations de l'entreprise à un degré élevé de flexibilité, tant en termes de façonnement des relations mutuelles entre actionnaires que de système de gestion de l'entreprise. La SAS se caractérise d'une part par l'absence de formalités excessives liées à sa création, et d'autre part, par un mécanisme moderne de protection des créanciers de l'entreprise.

Elle est régie par les dispositions de l'art. 300¹ à l'art. 300¹³⁴ du Code des sociétés commerciales qui sont entrées en vigueur **le 1 juillet 2021**.

Quels sont les aspects légaux les plus importants de la création d'une SAS ?

Dans une SAS il n'y a pas de capital social tel qu'entendu en droit français. Il est remplacé par le capital-actions d'une valeur minimale de 1 PLN. Toutefois, les actions n'ont pas de caractère nominal, et sont émises sans valeur nominale. Les actions et les droits sociaux qui en résultent sont donc distincts et indépendants du capital. Cela signifie aussi que la structure d'une SAS peut être formée de manière flexible.

Les créanciers d'une SAS sont protégés par un mécanisme efficace fondé sur l'interdiction de fournir aux actionnaires des avantages qui menaceraient la solvabilité de la société. De plus, la SAS est obligée d'épargner (8% du bénéfice d'une année donnée doit être prélevé au sur capital-actions), ce qui peut être assimilé à une réserve légale.

La SAS est la première forme juridique qui permet la contribution à la société de travail et de services sans évaluations compliquées et coûteuses au stade de sa création.

Le fonctionnement d'une SAS est simplifié, notamment grâce à la dématérialisation simplifiée des actions et la possibilité d'utiliser des moyens de communication électroniques dans les processus décisionnels.

Les fondateurs d'une SAS ont la possibilité de choisir le système dualiste de gestion (dans ce cas, elle est dirigée par un directoire et un conseil de surveillance) ou le système moniste (elle est alors administrée par un conseil d'administration). En outre, la SAS est notamment caractérisée par le fait que les actionnaires disposent d'une grande liberté pour organiser le fonctionnement de la société.

...

9. La comparaison de la SAS aux SARL et SA en droit polonais

Les principales différences existants entre les SARL, les SA et les SAS de droit polonais sont et récapitulées dans un tableau comparatif ci-dessous.

9.1. La création de société

Question analysée	SARL	SA	SAS
La forme du contrat de société ou des statuts et l'immatriculation	la forme d'un acte notarié ou d'un enregistrement électronique en mode S-24	uniquement sous forme d'acte notarié, pas de possibilité d'enregistrement électronique	la forme d'un acte notarié ou d'un enregistrement électronique en mode S-24
La limitation de l'immatriculation en ligne	inscription électronique possible en cas de contributions en espèces	pas de possibilité d'inscription électronique	inscription électronique possible en cas de contributions en espèces
Les apports obligatoires avant l'immatriculation	en principe toutes les contributions sont faites avant l'inscription, contributions minimales de 5 000 PLN	au moins 1/4 de la valeur des apports avant l'inscription, soit au moins 25 000 PLN; la valeur des contributions en nature nécessite un audit par un auditeur	pas besoin de faire des apports supérieurs au capital-actions minimum (PLN 1) avant l'enregistrement
L'étendue de la liberté dans la construction des dispositions des statuts / statuts	pas de principe de rigueur du statut	le principe de la sévérité de la loi - les dispositions de la loi ne peuvent être différentes de celles prévues par la loi que si la disposition le permet expressément	pas de principe de rigueur du statut